

Plan Local d'Urbanisme

COMMUNE DE SAINT-SORLIN EN VALLOIRE

4A2 PLAN DE ZONAGE

Planche 2 : partie sud de la commune

Echelle : 1/5000

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du approuvant le Plan Local d'Urbanisme

Cachet de la Mairie et signature



- Légende :**
- Limite de zone
 - Exploitation agricole (siège d'exploitation et/ou bâtiments d'exploitation)
 - Secteur affecté par le bruit (voie ferrée "ligne TGV")
 - Espace boisé classé
 - Identification de corridor écologique

Pour l'ensemble du plan de zonage, l'indice "n" indique une zone ou un secteur relevant de l'assainissement individuel

- ZONE URBAINE**
- UA Zone urbaine à la morphologie ancienne à vocation mixte (habitat, artisanat, activités compatibles avec la zone)
 - UBa Zone urbaine à vocation mixte du hameau des Epars
 - UCn Zone urbaine à vocation d'habitat avec une maîtrise du développement et de la densité, relevant d'un assainissement individuel

- ZONE URBAINE A VOCATION D'ACTIVITE**
- Ulc Zone réservée aux activités liées à l'usine
 - Uld secteur réservé aux activités liées au centre d'enfouissement des déchets

- ZONE AGRICOLE**
- A Zone agricole

- ZONE NATURELLE**
- N Zone naturelle
 - Np Secteur naturel de qualité paysagère
 - Nc Secteur du camping de la pérouze

Eléments de paysage et bâtis à préserver (article L.151-19 du CU)

- ① Elément bâti à préserver
- Elément de paysage à préserver

Changement de destination (article L.151-11 du CU)

- ★A Constructions pouvant faire l'objet d'un changement de destination

- Marge de recul**
- 11 Largeurs de plateforme
 - 25 Marge de recul par rapport à l'axe de la route : habitation
 - 15 Marge de recul par rapport à l'axe de la route : autres constructions

Secteur de risques naturels (R.123-11b) :

- ALEA NATUREL**
- Zone inconstructible sauf exception prévue
 - Secteur R1
- CANALISATION**
- Passage de canalisation de gaz, de pipeline (TRAPIL), d'hydrocarbures, de produits chimiques

